



société de l'industrie minérale
district Centre-Ouest

journée technique

Les déchets industriels dangereux, et Sarp Industries Limay (Yvelines)

Mardi 25 septembre 2018

La société Sarp Industries créée par le groupe Veolia en 1980 est spécialisée dans le traitement, la valorisation et / ou l'élimination des déchets dangereux, jusqu'au stockage des résidus ultimes.

- déchets industriels dangereux (eaux polluées, hydrocarbures, solvants déchets chimiques...);
- déchets dangereux des ménages (produits phytosanitaires, peintures, huiles alimentaires...);
- pesticides, etc.

Le site de Limay a un effectif de 300 personnes et il génère un chiffre d'affaires de 68 M€.

Sarp Industries garantit un traitement dans le respect des normes de sécurité et environnementales les plus strictes. À l'échelle de la France, Sarp Industries traite environ 3,3 Mt/an, soit :

- 2 Mt/an par des traitements physico-chimiques organiques,
- 875 000 t/an par incinération,
- 300 000 t/an par des traitements physico-chimiques minéraux,
- 80 000 t/an en régénération des huiles noires,
- 60 000 t/an en régénération de solvants.

La société dispose d'installations de stockage d'une capacité de 1,185 Mt/an.

En Europe, Sarp Industries opère sur 75 sites industriels répartis dans 9 pays, et emploie 2 800 collaborateurs.

programme

- | | |
|---------|-------------------------------|
| 10 h 00 | Accueil sur le site |
| 10 h 30 | Visite du site |
| 13 h 00 | Déjeuner au restaurant |
| 15 h 00 | Fin de la journée |



Les installations Sarp Industries de Limay.

© Sarp Industries

important

Le nombre de visiteurs étant limité, les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée. Pour des raisons de sécurité, nous tenons à rappeler que les participants à la visite doivent porter des chaussures de terrain, un casque et gilet de sécurité.



conditions générales

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer aux journées techniques de la Société de l'industrie minérale sont invitées à remplir le bulletin d'inscription.

Les bulletins d'inscription doivent être accompagnés du chèque correspondant ou des informations complètes concernant le paiement par carte bancaire. Les bulletins sont adressés à :

Société de l'industrie minérale
17 rue Saint-Séverin, 75005 Paris (France)

Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), le participant reçoit :

- une confirmation d'inscription ou une facture,
- et éventuellement une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, plan, transport, accueil, déjeuner de travail, hébergement, etc.).

L'adhésion individuelle à la Sim est de 50 euros.

L'adhésion REC (retraité, étudiant ou en recherche d'emploi) est de 30 euros.

important

Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur arrivée.

MODALITÉS D'ANNULATION

Toute annulation devra être signalée par écrit au secrétariat des inscriptions dès que possible.

En cas d'urgence, l'annulation pourra être annoncée par téléphone (secrétariat des inscriptions, +33 (0)1 53 10 14 70). **Dans ce cas, elle devra faire l'objet d'une confirmation écrite sous 24 heures.**

Toute demande d'annulation parvenant au secrétariat de la Sim 30 jours avant la date de la journée technique sera prise en considération et fera l'objet d'un remboursement ultérieur avec une retenue de 8 € pour frais de gestion.

Toute demande d'annulation parvenant entre 15 et 30 jours avant la date de la journée technique fera l'objet d'un remboursement partiel, limité à 50 % du montant.

Enfin aucune demande de remboursement ne pourra être prise en considération si la demande d'annulation parvient au secrétariat de la Sim moins de 15 jours avant la date de la journée technique.

RESPONSABILITÉ

La Sim ne pourra être tenue pour responsable des modifications survenues à la suite d'événements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de la journée technique par suite d'une insuffisance d'inscriptions, d'annulation des sociétés nous recevant pour les journées techniques et de tous faits exceptionnels (grèves, intempéries, etc.).



RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT UNE INSCRIPTION

Secrétariat des inscriptions de la Sim :

Tél. +33 (0)1 53 10 14 70 - Fax : +33 (0)1 53 10 14 71

E-mail : contact@lasim.org

Bulletin d'inscription

Journée technique district Centre-Ouest

Mardi 25 septembre 2018

Les déchets industriels dangereux et Sarp Industries

Limay (Yvelines)

Nom : Prénom :

Société : Fonction :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Fax : E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Secteur : administration - organisme public recherche - ingénierie enseignement fédération - association

industrie fabricant de produit finis exploitant constructeur - fournisseur autre.....

Je souhaite recevoir les lettres d'information de la Sim par e-mail

Frais de participation : 52 € TTC pour les membres Sim

n° de carte membre obligatoire : /

65 € TTC pour les non-membres

→ Je règle par CB Eurocard Mastercard Visa American Express

N° : / / /

Date d'expiration : / 3 derniers chiffres au dos de la carte :

Titulaire :

→ Je règle par chèque joint, à l'ordre de la Sim, tiré sur une banque française

→ Je règle par virement immédiat, en euros, sur le compte bancaire de la Sim (motif : JT18-14) :

SG Paris Saint-Michel IBAN : FR76 3000 3030 8500 0372 6256 107 BIC : SOGEFRPP

profitez-en pour adhérer à la Sim !

- société 285 €
- individuelle 50 €
- retraité, sans-emploi, étudiant, enseignant 30 €

Adhérer à la Sim, c'est...

- ✓ être informé des **évolutions techniques** de vos métiers ;
- ✓ bénéficier de l'organisation de la Sim, **lieu d'échanges et de rencontres** ;
- ✓ profiter des **synergies existant entre toutes les professions réunies** au sein de l'Association.

Adhérer à la Sim c'est aussi **bénéficiaire de 20 % de réduction** sur toutes les manifestations et publications de l'association.

www.lasim.org